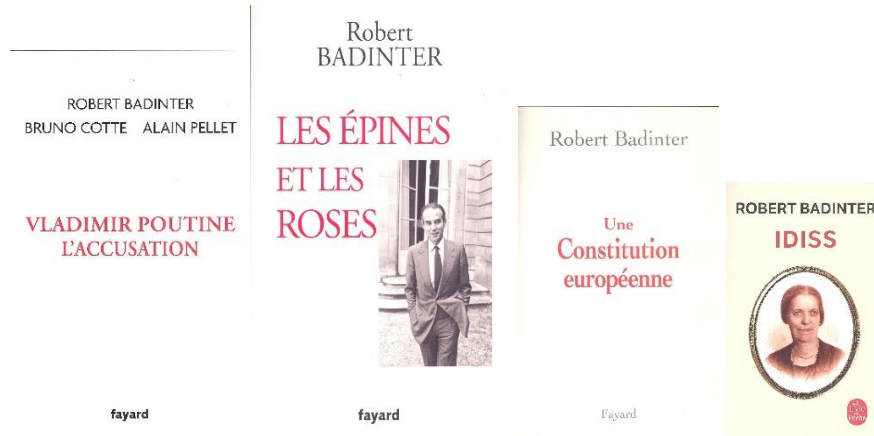


Robert Badinter (1928-2024)

Un très grand humaniste



Dans la nuit du 8 au 9 février dernier Robert Badinter nous a quittés à l'âge de 95 ans. De nombreux hommages lui sont rendus par de nombreuses personnalités qui ont eu la chance de le connaître. Il sera aussi honoré par le Président de la République lors d'une cérémonie officielle organisée place Vendôme, siège du ministère de la justice, dont il a été le ministre de 1981 à 1986. Il symbolise une certaine idée de la justice, notamment avec son rôle essentiel pour l'abolition de la peine de mort. C'était le combat d'une vie qui se concrétise avec l'article 1^{er} de la loi du 9 octobre 1981 : « la peine de mort est abolie ». Cela lui vaudra, au moins dans une première période, de nombreuses contestations, y compris lors de manifestations très virulentes au pied de son ministère. Il écrit, en 2011, une synthèse de son investissement et de ses réalisations comme ministre de la Justice dans un livre au titre très significatif, « les épines et les roses » (Fayard). Il fera aussi d'autres réformes pour la justice et pour les prisons.

Il restera aussi, dans nos mémoires comme un grand défenseur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris au niveau européen. Il est ainsi, en 1981, à l'origine de la reconnaissance par la France du recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme. La France a rattrapé le temps perdu lorsqu'on voit les saisies contemporaines de la CEDH.

J'ai eu la chance de le rencontrer à plusieurs reprises. La première fois se sera, en 1989, au Conseil constitutionnel dont il était le président pour lui remettre la 1^{ère} édition du livre consacré aux textes français et internationaux des libertés fondamentales et des droits de l'homme que Jacques Robert, lui aussi membre de ce Conseil, et moi avons écrit ensemble. Il nous avait, d'ailleurs, montré à cette occasion un exemplaire très ancien de la Déclaration de 1789 dans lequel étaient évoqués les propriétés et non pas la propriété. C'était aussi un passionné d'histoire. Cela l'avait incité à nous dire que « la France est bien le pays de la Déclaration des droits de l'homme, pas forcément celui des droits de l'homme ».

Nous nous sommes croisés, une deuxième fois lors d'un colloque grenoblois, en 1998, consacré au cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Il

était alors entouré de très grandes personnalités, notamment comme Jorge Semprun pour en souligner le caractère fondateur pour les droits de l'homme au niveau mondial. Comme, simple professeur de droit public, j'avais la tâche de rappeler le contenu de cette déclaration essentielle.

Il ne faut pas oublier qu'il était aussi un européen convaincu, comme en atteste sa proposition de 2002 d'une Constitution européenne de 85 articles complétée par la Charte des droits fondamentaux. Il s'agissait de renforcer le bon fonctionnement de l'Union européenne sous la forme d'une Fédération d'Etats souverains. Cette proposition n'a pas eu de suite compte tenu du référendum négatif français de 2005 pour le traité établissant un Constitution pour l'Europe.

Dans le cadre des activités de l'Université populaire européenne de Grenoble, il nous a fait l'honneur de venir nous parler de sa conception de la justice européenne. C'est une troisième rencontre. Il s'agissait d'un colloque organisé le 26 novembre 2012 à Grenoble, en partenariat avec le Conseil général de l'Isère, l'Ordre des avocats de Grenoble et l'Association française pour l'histoire de la justice sur le thème général du peuple en justice. Devant les 300 participants à ce colloque, il a alors plaidé pour une meilleure harmonisation des systèmes judiciaires et surtout pour la création d'un parquet européen. Ce dernier sera effectivement créé en 2017 et commencera ses travaux en 2020.

Sa brillante carrière d'avocat, d'universitaire, de ministre et de président du Conseil constitutionnel a été retracée par l'un de mes anciens étudiants de Sciences Po Grenoble, devenu le professeur Paul Cassia, dans un livre publié, en 2009, chez Fayard sous le titre « Robert Badinter, un juriste en politique ». On peut aussi mieux comprendre son histoire personnelle et celle de sa famille en lisant le livre de 2018 consacré à sa grand-mère « Idiss ». Ce livre est remarquable car il retrace son et notre histoire sans haine. Lorsqu'on mesure les résultats de l'antisémitisme qui s'est accentué en France pendant l'occupation allemande à partir de 1940, on ne peut qu'être admiratif de ce qu'est devenu, par la suite, Robert Badinter.

Il n'a pas cessé de s'investir sur les questions de justice lorsque l'on lit son dernier ouvrage, publié en 2023, consacré à la responsabilité pénale du président russe pour le déclenchement d'une guerre contre l'Ukraine. Pour Robert Badinter, Bruno Cotte et Alain Pellet, Vladimir Poutine est auteur du crime d'agression contre l'Ukraine et des crimes de guerre et contre l'humanité commis par les forces russes dont il est le chef suprême.

On ne peut qu'être triste de voir un tel homme nous quitter, mais en même temps le remercier pour l'ensemble de son œuvre juridique et politique pour notre République et au-delà. Un grand humaniste exemplaire vient de nous quitter.

Henri Oberdorff
Professeur émérite à l'Université Grenoble-Alpes
Président de l'UPEG
Le 11 février 2024